

efforts of the Atomic Energy Commission to find a solution. Of the various draft resolutions, his delegation greatly preferred the new Canadian draft resolution but noted that it invited approval of the general findings and recommendations of the First Report of the Atomic Energy Commission and the specific proposals of part two of the Second Report. The far-reaching consequences of these Reports caused his Government to adopt a cautious attitude. South Africa would be seriously affected by the recommendation that the international agency should have authority to take over ownership of ore containing the raw materials of atomic energy even when mixed with other important materials such as gold. The economy of the Union of South Africa rested largely on its gold-mining industry. The wide and vague terms of the Commission's recommendation required closer examination by his Government and he hoped the Committee would appreciate, understand and approve the considerations which governed the attitude of his Government in respect to the general findings of the Atomic Energy Commission. This caution would in no way detract from the desire of his Government to assist in the search for effective means to protect the world against the misuse of atomic energy.

The meeting rose 5.40 p.m.

## HUNDRED AND SIXTY-FOURTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Tuesday, 19 October 1948, at 3 p.m.*

*Chairman : Mr. COSTA DU RELS (Bolivia).*

### 28. Continuation of the discussion on the reports of the Atomic Energy Commission : consideration of the report of Sub-Committee 11 (A/C.1/333)

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) thought that the representative of the USSR had presented the real reason for the failure of Sub-Committee 11 to submit a unanimous resolution. The slightly modified Canadian draft resolution, supported by the majority in the Sub-Committee, showed that the whole problem of prohibition of atomic weapons was being postponed indefinitely. The United States representative had approved the first paragraph of the modified Canadian draft resolution and had stated that to put plants producing atomic energy at the disposal of the international control agency fully corresponded to the United

domaine. Il loue les efforts de la Commission de l'énergie atomique en vue d'arriver à la solution de ce problème. Parmi les différents projets de résolution, la délégation de l'Union Sud-Africaine marque une préférence nette pour le nouveau projet du Canada, mais elle fait observer que ce projet recommande d'approuver les conclusions générales et les recommandations du premier Rapport de la Commission de l'énergie atomique, ainsi que les propositions concrètes de la deuxième partie du deuxième Rapport. L'adoption de ces rapports aurait des conséquences d'une grande portée et cela incite le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine à adopter une attitude prudente. La recommandation selon laquelle l'organe international aurait le droit de s'attribuer la propriété du minerai contenant les matières nécessaires à la production de l'énergie atomique, même lorsque ce minerai contient d'autres matières essentielles telles que l'or, cette recommandation aurait sur l'Union Sud-Africaine des effets importants. La vie économique de l'Union Sud-Africaine dépend pour une large part de l'extraction de l'or. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine entend étudier de plus près les termes imprécis et généraux du texte de la recommandation faite par la Commission ; M. Te Water espère que les membres de la Première Commission comprendront et approuveront les motifs de l'attitude de son Gouvernement à l'égard des conclusions générales de la Commission de l'énergie atomique. Si le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine est tenu à la prudence, il n'en n'a pas moins le désir de participer à la recherche des moyens qui permettraient de protéger le monde contre un emploi abusif de l'énergie atomique.

La séance est levée à 17 h. 40.

## GENT-SOIXANTE-QUATRIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mardi 19 octobre 1948, à 15 heures.*

*Président : M. COSTA DU RELS (Bolivie).*

### 28. Suite de la discussion sur les rapports de la Commission de l'énergie atomique : examen du rapport de la Sous-Commission 11 (A/C.1/333)

M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) estime que le représentant de l'URSS a donné les véritables raisons qui ont empêché la Sous-Commission 11 de soumettre à la Commission une résolution adoptée à l'unanimité. Le projet de résolution du Canada (A/C.1/308), qui, avec quelques légères modifications, a été appuyé par la majorité des membres de la Sous-Commission, montre bien que l'on est en train de remettre toute la question de l'interdiction des armes atomiques à une date indéterminée. Les États-Unis d'Amérique ont approuvé le premier paragraphe du projet de résolution modifié présenté par le Canada ; leur

States plan of the control of atomic energy by stages. The United States representative opposed the establishment of an international control organ within the framework of the Security Council, as provided for in the General Assembly's resolution 41 (I) of 14 December 1946, and desired to establish an international trust which would be under United States control. He had conditioned the United States acceptance of control and prohibition of the atomic weapon on the acceptance of the United States plan and had tried to place the blame for the deadlock in the Commission on the USSR delegation. Actually, public opinion was disturbed by the refusal of the United States to destroy its atomic weapons which were being used as an instrument of pressure.

The representatives of India, Syria and other countries had pointed out that the USSR draft resolution (A/C.1/310) was a definite step forward and could serve as a basis for further negotiation. There was no doubt that its intention was to ensure that atomic energy was not used for harmful purposes. On the other hand, the modified Canadian draft resolution, which was now supported by the Anglo-Saxon majority, undermined the work of the Atomic Energy Commission by calling for its suspension until a basis for agreement existed, which meant in effect, until the United States plan was accepted. As usual, the USSR proposal had been characterized as over-simplified, but the simple people of the world would know who was continuing to produce bombs and to supply the uranium for them.

Mr. Kiselev said that his delegation would vote against the modified Canadian draft resolution which did not lead out of the present dead-end and allowed the production of atomic weapons to continue. It would vote in favour of the USSR draft resolution which emphasized the importance of implementing the General Assembly's resolutions and reflected the aspirations of the peoples of the world for prohibition of atomic energy.

Mr. CHEVRIER (Canada) noted that his delegation was following a policy of reconciling its views with others and was anxious to obtain a draft resolution which would receive the blessing of the Committee. His delegation had given careful consideration to the Australian amendment (A/C.1/336) and had come to the conclusion that it contained a great deal of merit. The main question raised by the amendment was the continuation of the work of the Atomic Energy Commission. The concern of the Canadian delegation had been not to mislead public opinion into thinking that the important problems of atomic energy were being solved by the mere resumption of discussions at this technical level

représentant a déclaré que la proposition tendant à mettre les usines productrices d'énergie atomique à la disposition de l'organe de contrôle international correspondait tout à fait au projet américain, qui prévoit l'établissement du contrôle de l'énergie atomique par étapes successives. Le représentant des États-Unis d'Amérique s'est opposé à la création d'un organe de contrôle international, dans le cadre du Conseil de sécurité, tel que le prévoit la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946 ; ce qu'il désire c'est la création d'un trust international qui se trouverait placé sous le contrôle des États-Unis d'Amérique. Il a fait de l'adoption du projet américain la condition de l'acceptation par son pays du contrôle et de l'interdiction des armes atomiques et a essayé de rendre la délégation de l'URSS responsable de l'impasse à laquelle est arrivée la Commission. En fait, le refus des États-Unis d'Amérique de détruire leurs armes atomiques, dont la possession leur sert de moyen de pression, inquiète vivement l'opinion publique.

Les représentants de l'Inde, de la Syrie et d'autres pays ont souligné que le projet de résolution de l'URSS (A/C.1/310) constituait un véritable progrès et pouvait servir de point de départ à de nouvelles négociations. Il est hors de doute que le but de ce projet est de rendre impossible l'utilisation de l'énergie atomique à des fins funestes. Au contraire, le projet de résolution modifié présenté par le Canada et qu'appuie maintenant la majorité anglo-saxonne sape l'œuvre de la Commission de l'énergie atomique puisqu'il propose de suspendre les travaux de celle-ci jusqu'à ce qu'une base d'accord soit établie, ce qui revient à dire jusqu'à ce que le projet des États-Unis d'Amérique soit accepté. Comme d'habitude, on a dit que la proposition de l'URSS est simpliste, mais les peuples du monde, dans leur simplicité, verront qui continue de produire des bombes atomiques et de fournir l'uranium nécessaire à leur fabrication.

M. Kisselev annonce que sa délégation votera contre le projet de résolution modifié présenté par le Canada, car celui-ci ne permet pas de sortir de l'impasse actuelle, et ne met pas fin à la fabrication des armes atomiques. La délégation de la RSS de Biélorussie votera en faveur du projet de résolution de l'URSS ; celui-ci insiste en effet sur la nécessité de mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale, et reflète les aspirations des peuples du monde qui souhaitent l'interdiction des armes atomiques.

M. CHEVRIER (Canada) fait observer que sa délégation cherche à concilier son point de vue et celui des autres délégations ; elle désire vivement que soit élaboré un projet de résolution susceptible de rallier les suffrages de la Commission. La délégation a étudié avec soin l'amendement de l'Australie (A/C.1/336), et estime qu'il présente un réel intérêt. La principale de ses dispositions concerne la reprise des travaux de la Commission de l'énergie atomique ; la délégation du Canada s'est toujours préoccupée de ne pas égarer l'opinion publique en lui faisant croire que les graves problèmes relatifs à l'énergie atomique pouvaient être résolus par une simple reprise des discussions sur le plan technique,

while the basic difference of approach, again shown by the statements of the Polish and Ukrainian representatives, still existed.

He wished to assure the Australian representative that no contradiction between the first and third paragraphs of the Canadian draft resolution was intended; the six sponsoring Powers would not review the principles laid down by the Commission but would determine whether further progress on the basis already laid down was possible. In the meantime, he could not see any profit in proceeding with the detailed drafting of a treaty or how this could be done when the USSR did not agree on the fundamental principles. Provided this was clear, however, there might be an advantage in asking the Commission to proceed with such work as was possible and he had therefore further revised the Canadian draft resolution (A/C.1/340) to incorporate the main suggestions of the Australian (A/C.1/312) and Indian (A/C.1/315) delegations with the exception of any instruction to the Commission to proceed with the drafting of a treaty. He expressed his hope that the ideas of the Indian resolution would form a bridge between the majority and the minority, as had been suggested by the representative of the Ukrainian USSR.

Mr. VITERI LAFRONTE (Ecuador) recalled that the problems arising out of the discovery of atomic energy had created a great impression throughout the world and that it had been clear immediately that international control was necessary. The problem now facing the world was that if experiments were made to develop this energy for peaceful uses, any progress could also be applied for purposes of war since the two developments were closely related. The only comparable situation existed in the field of aviation.

It must be assumed that those countries which did not at present know the secret of producing atomic weapons were trying to produce them. There were, therefore, two main groups of States: those which had the knowledge of atomic energy and those which were trying to develop it. There was also a third group who for one reason or another could not attempt to produce it. Thus, during the discussions one group favoured prohibition and the other control and those members of the Committee who had only the Reports of the Atomic Energy Commission on which to base their judgment found that the main differences between the majority and the minority were due to the basic difference in their understanding of the situation. The world was alarmed to hear it said that agreement was impossible while everything indicated that the destructive power of atomic bombs was being increased. Ecuador did not hold either the majority or minority view but saw the urgency of establishing some kind of control, considering that any such regu-

alors qu'il existe entre les nations des différences fondamentales de points de vues, différences qui se sont manifestées à nouveau dans les discours des représentants de la Pologne et de la RSS d'Ukraine.

Le représentant du Canada assure le représentant de l'Australie qu'il n'y a pas contradiction entre le premier et le troisième paragraphe du projet de résolution du Canada; en effet, ce troisième paragraphe propose non pas que les six promoteurs entreprennent un nouvel examen des principes établis par la Commission, mais qu'ils déterminent si de nouveaux progrès sont possibles sur les bases déjà établies. Pour le moment, le représentant du Canada ne voit pas l'utilité ou même la possibilité de procéder à la rédaction détaillée d'un traité, puisque l'URSS ne donne pas son approbation aux principes fondamentaux. Cela étant établi, il pourrait cependant y avoir quelque avantage à demander à la Commission de poursuivre les travaux qu'il sera possible d'entreprendre. Aussi M. Chevrier a-t-il fait subir au projet de résolution du Canada une nouvelle modification (A/C.1/340). Ce projet reprend maintenant les principales dispositions contenues dans les propositions de l'Australie (A/C.1/312) et de l'Inde (A/C.1/315) à l'exception de toute instruction enjoignant à la Commission de travailler à la rédaction d'un traité. Le délégué du Canada exprime l'espoir que les dispositions contenues dans la résolution de l'Inde pourront servir de trait d'union entre la majorité et la minorité, comme l'a suggéré le représentant de la RSS d'Ukraine.

M. VITERI LAFRONTE (Équateur) rappelle que les problèmes posés par la découverte de l'énergie atomique ont fortement ému l'opinion mondiale; il est apparu clairement, dès le début, qu'un contrôle international était nécessaire. Le problème se pose maintenant de la façon suivante: si les expériences en vue d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques se poursuivent, tout progrès réalisé dans ce domaine pourra donner lieu à des applications dans le domaine militaire, les recherches étant sensiblement de même nature dans les deux cas. Seule l'aviation pose un problème analogue.

Il faut considérer comme acquis le fait que les pays qui ignorent encore le secret de la production des armes atomiques s'efforcent de s'en rendre maîtres. Il convient donc de distinguer deux groupes principaux d'États: les États qui connaissent les secrets de l'énergie atomique et ceux qui s'efforcent de les acquérir. Il existe aussi un troisième groupe d'États, composé de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent essayer de produire de l'énergie atomique. Voilà pourquoi, au cours des discussions, un groupe d'États a défendu la thèse de l'interdiction et l'autre celle du contrôle; et les membres de la Commission, qui ne disposent pour se faire une opinion que des Rapports de la Commission de l'énergie atomique, ont pu constater que les principales différences de points de vue qui opposent la majorité et la minorité s'expliquent par les conceptions radicalement différentes qu'elles se font de la situation. Avec inquiétude, le monde s'entend dire que tout accord est impossible, alors qu'il y a tout lieu de croire que

lation would be better than none. Every postponement made a solution more difficult, for while discussions were continuing, more atomic bombs were being manufactured. It would be better to accept at least some principle of regulating the use of atomic energy with the idea of improving upon it later, rather than to oppose it totally even though it might be imperfect.

Sub-Committee 11 had sincerely attempted to find a compromise solution. The Canadian draft resolution as it appeared in the Sub-Committee's report had been greatly changed from its original form in an effort at compromise, and in his opinion, the new text should make possible a more rapid solution of the problem. The representative of Ecuador on the Sub-Committee had voted for this draft resolution because he agreed with it in its broad outlines, although he did not agree with the procedure suggested in the third paragraph. The delegation of Ecuador felt that it would be preferable for the Atomic Energy Commission to resume its work immediately as provided for in the USSR and Indian draft resolutions. In his view one of the main questions now before the Committee was whether the Commission should begin its work directly or whether the sponsoring Powers should commence their work first.

The Australian delegation had proposed in its recent amendment (A/C.1/336) to the Canadian draft resolution that the work of the six sponsoring Powers and of the Commission should proceed at the same time, and the statement by the French representative had pointed out that the sponsoring Powers would work on the political level while the Commission was working on the purely technical level. On the other hand, the delegation of Ecuador had also submitted an amendment (A/C.1/338) providing that the work of the sponsoring Powers and of the Commission should proceed by successive stages, believing that if the former were not able to reach agreement alone, the other members of the Commission might be able to assist them. This amendment did not state that the only aim of the Commission should be the preparation of a treaty or treaties but stated merely that the Commission should resume its activities. In this connexion he wished to point out that the Sub-Committee 11 had adopted the phrasing "treaty or treaties or convention or conventions" to provide for the possibility that there might be more than one.

Mr. Viteri Lafronte thought that the amendment of the delegation of Ecuador was in accord with the latest revision of the Canadian draft resolution, but if the revised Canadian draft resolution led to an understanding between the majority

l'on est en train d'accroître la puissance destructive de la bombe atomique. L'Équateur ne se rallie ni aux vues de la majorité, ni à celles de la minorité, mais il considère qu'il faut, de toute urgence, instituer quelque système de contrôle, car n'importe quelle forme de réglementation est préférable à l'absence totale de contrôle. Chaque fois que l'on remet à plus tard la solution du problème, on rend celle-ci plus difficile, car tandis que les discussions se poursuivent, la fabrication des bombes atomiques continue. Mieux vaudrait accepter un système, même imparfait, de réglementation de l'utilisation de l'énergie atomique, susceptible de recevoir plus tard des améliorations, que de le rejeter complètement parce qu'il laisse à désirer.

La Sous-Commission 11 a sincèrement essayé de trouver une solution de compromis. Pour arriver à un compromis, le projet de résolution du Canada a été considérablement modifié et, selon le représentant de l'Équateur, le nouveau texte devrait rendre possible une solution plus rapide du problème. Le représentant de l'Équateur à la Sous-Commission s'est prononcé en faveur de ce projet de résolution parce qu'il le trouvait acceptable dans ses grandes lignes; cependant, il n'approuve pas la procédure proposée au troisième paragraphe de ladite résolution. La délégation de l'Équateur estime que la Commission de l'énergie atomique devrait reprendre immédiatement ses travaux, comme le proposent les projets de résolution de l'URSS et de l'Inde. Pour M. Viteri Lafronte, l'une des questions essentielles qui se posent à la Commission est celle de savoir si la Commission de l'énergie atomique doit reprendre ses travaux immédiatement, ou si ce sont les six promoteurs qui doivent se mettre à l'œuvre les premiers.

La délégation de l'Australie a, dans son récent amendement au projet de résolution du Canada (A/C.1/336), proposé que les travaux des six promoteurs et ceux de la Commission se poursuivent parallèlement. Le représentant de la France a précisé que les promoteurs travailleraient sur le plan politique, alors que la Commission le ferait sur le plan purement technique. D'autre part, la délégation de l'Équateur a soumis un amendement (A/C.1/338) proposant que les promoteurs et la Commission reprennent leurs travaux par étapes successives. Ainsi, si les membres permanents de la Commission ne peuvent arriver à un accord, les autres membres de la Commission seraient susceptibles de les aider. Cet amendement ne précise nullement que les travaux de la Commission doivent porter uniquement sur la préparation d'un ou de plusieurs traités; il indique simplement que la Commission devrait reprendre ses travaux. A ce propos, le représentant de l'Équateur fait remarquer que la Sous-Commission 11 a adopté les termes « projet de traité ou de traités, de convention ou de conventions », afin de ménager la possibilité de plusieurs traités ou conventions.

M. Viteri Lafronte estime que l'amendement de la délégation de l'Équateur rejoint le projet de résolution du Canada tel qu'il se présente après la dernière révision; mais, si le projet de résolution proposé par le Canada permet un

and minority views, the delegation of Ecuador would be prepared to withdraw its amendment.

Colonel HODGSON (Australia) stated on behalf of his delegation that he could accept the revised Canadian draft resolution, subject to consideration of any amendments which might arise. He considered that the intention of the original Canadian draft resolution to discontinue the work of the Atomic Energy Commission had been contrary to the wishes of the majority of the Committee and that therefore the inclusion of the main idea of the Australian amendment (A/C.1/313) was welcome.

However, the question of the contradiction between paragraphs 1 and 3 of the Canadian draft resolution must be cleared up. His idea had been that if the Assembly approved unreservedly the general findings and recommendations of the Commission's First Report, there would be little room for negotiation among the six sponsoring Powers. The solution was to be found in the suggestions of the representatives of El Salvador and India to insert the words "in substance" or "in principle" after the word "approves" in paragraph 1. But he was surprised at the new interpretation given by the representative of Canada that the sponsoring Powers would only determine whether circumstances existed that made further progress possible and not, as he was sure the majority of the Committee believed they should do, negotiate on the principles to try to break the deadlock. His delegation thought the work of the sponsoring Powers and of the Commission should be simultaneous and had carefully replaced the word "when there exists a basis for agreement" by the word "if". The Canadian delegation had accepted that amendment, and therefore in his opinion the interpretation given by the Canadian representative earlier in the meeting must fall. In this connexion he also assumed that if the sponsoring Powers reached agreement on any points, they would communicate this agreement either to the Secretary-General or to the Commission.

In conclusion, Colonel Hodgson again suggested that no decision on the report of Sub-Committee 11 should be taken until Sub-Committee 12 finished its task because their work was so closely related. A vote might conceivably prejudice the chance of reaching agreement in Sub-Committee

Mr. AUSTIN (United States of America) stated that his delegation would accept the revised Canadian resolution but wished it clear that it still adhered to the principles and policies which the delegation had advocated throughout the debate. His delegation was firmly convinced that the Third Report of the Commission was correct in stating that no useful purpose could be served by carrying on negotiations at the

rapprochement entre les points de vue de la majorité et de la minorité, la délégation de l'Équateur est prête à retirer son amendement.

Le colonel HODGSON (Australie) annonce que sa délégation juge acceptable le projet de résolution révisé proposé par le Canada, étant entendu que l'on examinera les différents amendements qui pourront être présentés. Les dispositions du projet de résolution primitif du Canada, qui proposaient de mettre fin aux travaux de la Commission de l'énergie atomique, n'étaient pas conformes aux désirs de la majorité de la Première Commission ; par conséquent, l'inclusion dans ce projet de la principale disposition contenue dans l'amendement de l'Australie (A/C.1/313) est tout à fait indiquée.

Toutefois, il faut régler la question de la contradiction qui existe entre le paragraphe premier et le paragraphe 3 du projet de résolution du Canada. Si l'Assemblée approuve sans réserve les conclusions générales et les recommandations contenues dans le Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, les six pays promoteurs de la résolution ne pourront guère négocier. La solution consisterait à ajouter les mots « quant au fond » ou « en principe » après le mot « approuve », au paragraphe premier, comme l'ont proposé les représentants du Salvador et de l'Inde. Le colonel Hodgson est surpris néanmoins des nouvelles vues exposées par le représentant du Canada ; en effet, celui-ci a déclaré au cours de la séance que les promoteurs de la résolution se borneront à déterminer si la situation permet de faire des progrès, au lieu de chercher à se mettre d'accord sur les principes ou à sortir de l'impasse, comme la majorité pense très certainement qu'ils devraient faire. Sa délégation estime que la Commission de l'énergie atomique et les six promoteurs doivent travailler en même temps et c'est de propos délibéré qu'elle a remplacé les mots « quand il existera une base d'accord international » par « s'il existe une base d'accord international ». La délégation du Canada a accepté cet amendement et le colonel Hodgson estime qu'il ne convient plus de tenir compte des vues que vient d'exposer le représentant du Canada. A ce propos, il présume que les six Puissances informeront soit le Secrétaire général, soit la Commission de l'énergie atomique de tout accord qui aura pu se faire sur un point quelconque.

Pour conclure, le colonel Hodgson indique une fois de plus qu'il serait préférable de ne pas se prononcer sur le rapport de la Sous-Commission 11 avant que la Sous-Commission 12 ait terminé ses travaux, étant donné les rapports étroits qui existent entre les questions qu'elles étudient. Il est à craindre que l'on compromettrait les possibilités d'accord à la Sous-Commission 12 si l'on procédait à un vote.

M. AUSTIN (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation acceptera le texte révisé de la résolution du Canada ; toutefois, elle n'abandonne nullement les principes et les méthodes qu'elle a préconisés au cours des débats. La délégation des États-Unis est fermement convaincue que la Commission de l'Énergie atomique a raison de déclarer dans son troisième Rapport qu'elle juge inutile de poursuivre les débats, étant donné que

Commission level since the failure to achieve agreement arose from a situation beyond its competence. The Commission had found the deep-seated political division separating the Eastern Powers from the Western Powers a constant barrier to agreement and had therefore recommended, not an indefinite suspension as Colonel Hodgson had considered, but a suspension until such a time as the Assembly found that the present situation no longer existed, or until the six permanent members of the Commission found, through prior consultation, that a basis for agreement existed.

However, the United States had given attention to the anxiety expressed in the Committee that the question of international control was being set aside. While still believing firmly that a solution could come only on a higher level, it would agree with the feelings of the Committee. As evidence that the United States did not try to force its opinion on others, it was going to vote for the Canadian draft resolution. But he thought it would be the gravest error to merge again the question of the control of atomic energy with the regulation and reduction of conventional armaments after they had been separated by the Security Council in February 1947 after a long debate.<sup>1</sup> The General Assembly must use its moral power in support of the work of the Atomic Energy Commission where a small minority had persistently resisted a decision of the Commission. He objected to weakening the resolution by adding the words "in principle" or "substance" in the first paragraph. He repeated that his delegation would give its support to the Canadian draft resolution provided it were not mangled by amendments.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) recalled that the representative of Ecuador had asked whether the revised Canadian draft resolution constituted a basis for agreement. For his part, he could find nothing in it which showed a spirit of compromise or an attempt to reach agreement. Although the representative of Canada had stated that he had made great efforts in order to accept certain amendments, the revised draft resolution, in Mr. Katz-Suchy's view, merely constituted a further step in the efforts to gather more votes in its support. The Canadian delegation had accepted certain minor amendments which amounted only to verbal changes. The substance remained the same since the main issue around which controversy had centred was unaffected. The issue was whether the Assembly should express an over-all approval of the Atomic Energy Commission's majority plan or whether it should recommend that the Commission continue its work on the basis of the USSR proposal for two simultaneous conventions on prohibition and control; it was not a question of whether there should be prior consultation between the

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 13.*

l'impossibilité de réaliser l'accord est due à une situation qui ne relève pas de sa compétence. Cette Commission a constaté que les profondes divergences politiques qui opposent le bloc oriental au bloc occidental sont un obstacle permanent à l'entente; elle a recommandé, en conséquence, que l'on ajourne les débats, non pas pour une période indéterminée, comme l'a envisagé le colonel Hodgson, mais jusqu'à ce que l'Assemblée établisse que la situation actuelle n'existe plus, ou jusqu'à ce que les six Membres permanents de la Commission constatent, après consultation, qu'il y a des possibilités d'accord.

Les États-Unis ont néanmoins tenu compte de l'anxiété qui s'est exprimée au sein de la Commission, où l'on craint que la question du contrôle international puisse être abandonnée. Tout en restant convaincue qu'une solution ne pourra intervenir qu'à l'échelon supérieur, la délégation des États-Unis partage les sentiments de la Commission. Le fait qu'elle ait l'intention de voter en faveur de la résolution du Canada prouve qu'elle ne s'efforce pas d'imposer sa manière de voir aux autres membres de la Commission. Toutefois, M. Austin considère que l'on ferait une grave erreur en associant à nouveau la question du contrôle de l'énergie atomique à celle de la réglementation et de la réduction des armements de type classique, alors que le Conseil de sécurité a décidé de les séparer, en février 1947, à l'issue d'une longue discussion<sup>1</sup>. L'Assemblée générale doit faire usage de son autorité morale pour appuyer les travaux de la Commission de l'énergie atomique, dont les décisions n'ont jamais été acceptées par certains de ses membres, qui ne constituaient pourtant qu'une faible minorité. L'orateur ne peut accepter que l'on affaiblisse la résolution en ajoutant au paragraphe 1 les mots « en principe » ou « quant au fond ». Il répète que sa délégation appuiera le projet de résolution du Canada, sous réserve qu'il ne soit pas dénaturé par des amendements.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) rappelle que le représentant de l'Équateur a demandé si une entente était possible sur la base du projet de résolution révisé présenté par le Canada. Personnellement, il ne voit rien dans ce projet qui témoigne d'un esprit de conciliation ou d'un effort en vue de parvenir à un accord. Bien que le représentant du Canada ait déclaré avoir fait de grands efforts pour accepter certains amendements, M. Katz-Suchy estime que la modification apportée au projet de résolution n'est qu'une nouvelle tentative en vue de rallier un plus grand nombre de suffrages. La délégation du Canada a accepté certains amendements peu importants qui sont de pure forme. Le fond reste inchangé, puisque les amendements ne concernent pas la question principale qui fait l'objet de la controverse. Il s'agit de savoir si l'Assemblée va approuver l'ensemble du plan de la majorité de la Commission de l'énergie atomique, ou si elle va recommander à celle-ci de poursuivre ses travaux sur la base de la proposition de l'URSS, qui prévoit deux conventions simultanées, l'une relative à l'interdiction et l'autre au contrôle;

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de Sécurité, deuxième année, n° 13.*

sponsoring Powers or whether the Atomic Energy Commission should be reconvened in six months or immediately. As the representative of Canada had pointed out at previous meetings, the main issue relating to acceptance of the principles proposed by the majority of the Commission remained the same in the new draft. Consequently the revised draft resolution constituted a complete deviation from the two General Assembly resolutions 1 (I) and 41 (I) of 24 January and 14 December 1946. The effect of its adoption would be to give the Commission new terms of reference and for that reason, the Polish delegation opposed the revised draft resolution.

Turning to the final paragraph of the Canadian revised draft resolution, Mr. Katz-Suchy asked whether the word "*meanwhile*" meant that the Commission would continue its work as scheduled until the sponsoring Powers had reached agreement or whether it meant until a new solution was found. The Commission had very precise terms of reference and there was no question of instructing it to survey its programme of work and to proceed with such subjects as it considered practicable and useful. The subjects had been very clearly laid down in the General Assembly's resolution 1 (I) of 24 January 1946 and the Commission could not be asked to study other subjects unless that resolution were withdrawn or a new one adopted, changing the Commission's terms of reference.

He further asked the representative of Canada what would happen if no basis for an agreement was found to exist and if, during the consultations of the sponsoring Powers, the members of the majority endeavoured to force acceptance of the plan which they considered suitable. The representative of Australia and others had already pointed out that adoption of paragraph 1 would mean acceptance of the principles opposed by the majority of the Atomic Energy Commission and therein lay a contradiction in the Canadian draft resolution. Either the Committee approved the Commission's Reports without trying to reach an agreement or it requested the sponsoring Powers to seek a compromise. In the first case paragraph 3 was unnecessary; in the second case a decision upon the principles must be postponed. Mr. Katz-Suchy asked where was the spirit of compromise in the resolution which called on the sponsoring Powers to consult together in order to reach agreement but provided only one basis for agreement, namely the Baruch Plan? He did not see how such an approach offered any prospect of solving the problem if the urgent question of prohibition of atomic weapons were left out.

Several delegations had already drawn attention to the anxiety and tension which had been created, first by the use of the atomic weapon and then by the continuing race in atomic armament. If the Polish delegation could bring itself to believe that the Canadian draft resolution provided any possibility of easing that tension or any approach towards a final solution of the basic problem, it

la question n'est pas de savoir si les promoteurs du projet de résolution doivent se consulter au préalable ou si la Commission de l'énergie atomique doit être convoquée immédiatement ou dans six mois. Ainsi que le représentant du Canada l'a souligné au cours des réunions précédentes, la question principale, qui est celle de l'acceptation des principes proposés par la majorité, figure toujours dans le nouveau projet de résolution. Ce nouveau projet ne tient donc aucun compte des résolutions 1 (I) et 41 (I) de l'Assemblée générale, du 24 janvier et du 14 décembre 1946. L'adoption de ce projet de résolution aurait pour résultat de modifier le mandat de la Commission de l'énergie atomique; la délégation de la Pologne ne saurait donc accepter ce projet.

M. Katz-Suchy passe au dernier paragraphe du projet de résolution révisé et demande si les mots « dans l'intervalle » indiquent que la Commission continuera ses travaux de la manière prévue jusqu'à ce que les six Puissances se soient mises d'accord, ou au contraire jusqu'à ce que l'on trouve une autre solution. La Commission a un mandat précis et on ne saurait lui prescrire de revoir l'ensemble de son programme et de s'occuper des questions dont l'examen lui paraîtra possible et utile. La résolution 1 (I) de l'Assemblée générale du 24 janvier 1946 a nettement défini les questions à étudier, et la Commission ne peut être invitée à examiner d'autres questions, à moins que l'Assemblée n'annule cette résolution ou n'en adopte une nouvelle, modifiant ainsi le mandat de la Commission.

M. Katz-Suchy demande au représentant du Canada ce qu'il adviendrait si l'on ne pouvait trouver une base d'entente et si, au cours des consultations entre les promoteurs de la résolution, la majorité s'efforçait de faire adopter le plan qu'elle seule juge approprié. Le représentant de l'Australie et d'autres membres de la Commission ont déjà fait observer que l'adoption du paragraphe premier entraînerait l'acceptation des principes combattus par la majorité de la Commission; sur ce point, le projet de résolution du Canada contient une contradiction. De deux choses l'une: la Première Commission approuvera les rapports de la Commission de l'énergie atomique sans tenter de parvenir à un accord, ou bien elle demandera instamment aux promoteurs du projet de résolution de rechercher un compromis. Dans le premier cas, le paragraphe 3 est superflu; dans le second cas, il faut différer la décision sur les principes. L'orateur demande en quoi réside cet esprit de conciliation dont témoignerait le projet de résolution, alors qu'elle invite les promoteurs à se consulter en vue de se mettre d'accord tout en n'offrant comme base d'entente que le seul Plan Baruch. M. Katz-Suchy ne voit pas comment l'on peut espérer une solution si l'on aborde le problème de cette façon, si l'on écarte la question si pressante de l'interdiction des armes atomiques.

Plusieurs délégations ont déjà souligné l'inquiétude et la tension qu'ont provoquées l'emploi de l'arme atomique et, ensuite, la continuation de la course aux armements atomiques. Si la délégation de la Pologne pouvait être certaine que le projet de résolution du Canada offre une possibilité de détente ou permet d'entrevoir une solution définitive du problème

would hesitate in opposing it. But it did not find any possibility of progress along such lines and it did not believe that the adoption of the Canadian draft resolution would put an end to the mad race in the production of atomic bombs in the United States or would relieve nations from the heavy burden of rearmament expenditure. It was not words which counted; it was the practical effect of a resolution, and Mr. Katz-Suchy believed that the Canadian draft resolution would have no practical results.

The General Assembly was confronted with a difficult political situation and it could not adjourn without reaching some measure of agreement. Mr. Katz-Suchy could not believe that the Committee would accept a resolution which would only perpetuate the armaments race and prolong the international tension. He did not think that the Committee would take that responsibility.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) stressed the importance of the vote about to be taken by the Committee, which could be seen from the fact that it had been placed first on the agenda. That vote would show the world either that the Assembly intended to put an end to the war psychosis and stop the armaments race or that it intended to let them continue unobstructed.

The resolution submitted by the USSR opened wide the doors to agreement by proposing the principle of two simultaneous conventions. That proposal represented a great contribution to the debate. The Canadian draft resolution, on the other hand, and in spite of what had been said about it, closed the door to agreement. It permitted the leaders of the majority to stand firm in their policy without yielding an inch. It provided a basis for the rejection of the USSR proposal and would ensure that the resolutions of the Assembly on atomic energy would never be fulfilled since it would violate those resolutions and the Charter. It was not difficult for those delegations desiring progress to make their choice. Yugoslavia would support the draft resolution of the USSR.

Mr. SANDLER (Sweden) supported the Canadian revised draft resolution and stated that his delegation was now ready to vote.

Mr. TE WATER (Union of South Africa) could not accept paragraph 1 of the Canadian draft resolution without reservations for reasons which he had already explained. However, he supported the procedural proposals contained therein which seemed to be in agreement with the views of Australia and India, and were in his opinion of great value.

Speaking as a representative of a small nation, he stressed the heavy responsibility placed upon the six sponsoring Powers by the Canadian draft resolution. No one would envy them such responsibility which was as great as had ever been placed on the shoulders of six nations. The progress of their consultations would be watched by the whole world and, given the magnitude of

essentiel, elle hésiterait à s'y opposer. Or, les principes de ce projet ne laissent espérer aucun progrès, et la délégation de la Pologne ne croit pas que l'adoption de la résolution du Canada puisse mettre fin au rythme effréné de la production de bombes atomiques aux États-Unis ou libérer les nations du pesant fardeau que représentent les dépenses du réarmement. Ce ne sont pas les mots qui comptent, ce sont les effets pratiques de la résolution, et M. Katz-Suchy pense qu'elle n'en aura pas.

L'Assemblée générale est en présence d'une situation politique difficile, et elle ne peut clore sa session sans être parvenue à un certain degré d'entente. M. Katz-Suchy ne pense pas que la Commission puisse accepter une résolution qui n'aurait pas d'autre effet que de laisser se poursuivre la course aux armements et de maintenir la tension internationale. Il ne pense pas que la Première Commission voudra assumer cette responsabilité.

M. BEBLER (Yougoslavie) souligne que le vote qui va avoir lieu est très important ainsi qu'on peut le voir d'ailleurs en constatant qu'il a été placé en tête de l'ordre du jour. Ce vote montrera au monde que l'Assemblée a l'intention de dissiper la psychose de guerre et de mettre fin à la course aux armements ou, au contraire, qu'elle a l'intention de n'y point faire obstacle.

La résolution de l'URSS ouvrait la porte à l'entente, en proposant le principe de deux conventions simultanées. Cette proposition constitue une contribution importante à la bonne marche des débats. Par contre, le projet de résolution du Canada, quoi qu'on ait dit, supprime toute possibilité d'entente. Il permet aux chefs de la majorité de rester sur leurs positions sans reculer d'un pouce. Il fournit un prétexte pour rejeter la proposition de l'URSS et donne la certitude que les résolutions de l'Assemblée générale sur l'énergie atomique ne seront jamais mises en œuvre, puisque le projet canadien, s'il est adopté, violera ces résolutions, ainsi que les dispositions de la Charte. Les délégations qui veulent aller de l'avant n'hésiteront pas dans leur choix. La Yougoslavie appuiera le projet de résolution de l'URSS.

M. SANDLER (Suède) appuie le projet de résolution révisé présenté par le Canada et déclare que sa délégation est prête à prendre part au vote.

M. TE WATER (Union Sud-Africaine) ne peut accepter sans réserve le paragraphe premier du projet de résolution du Canada, pour les raisons qu'il a déjà exposées. Toutefois, il appuie les propositions relatives aux points de procédure contenues dans le projet, qui semblent conformes à l'opinion des délégations de l'Australie et de l'Inde, et qui ont, à son avis, un grand intérêt.

Parlant en qualité de représentant d'une petite nation, il souligne la grave responsabilité qui incombe aux six promoteurs du projet de résolution du Canada. Personne ne leur envie cette responsabilité, la plus lourde qu'aient jamais assumée six nations. Le monde entier suivra les progrès de leurs délibérations et il faut espérer que, en face d'un problème de cette



the problem, it must be assumed that they would exclude all narrow political considerations.

Sir HARTLEY SHAWCROSS (United Kingdom) contested the view of the Polish and Yugoslav representatives that the Canadian revised draft resolution would close the door to further progress. On the contrary, he believed that the substance of the resolution held open the only existing door. That had been demonstrated by the speech of the representative of the Union of South Africa, who had held some doubts about certain aspects of the Canadian draft resolution. Whether the resolution was to bring some hope to the nations of the world that the problem of the control of atomic energy would eventually be solved depended entirely on the attitude of the USSR and associated States. If they were prepared to ignore world opinion completely and to maintain their rigid and unaccommodating position without regard to the views either of the majority in the Atomic Energy Commission or in the First Committee, then the hope might indeed fail to materialize.

The debate in the Committee had been long and some of it had merely touched upon the problem. He believed that the real problem was whether there was anything in the proposal and the many statements of the USSR and its supporters which gave the slightest hope that the work of the Atomic Energy Commission could be resumed with any chance of success. The United Kingdom delegation felt that it would be not only unrealistic but misleading to the world if the Atomic Energy Commission were invited to resume its studies without some prospect that it would make progress towards agreement. What indication was there that any such prospect did exist? That depended on what was really meant by the USSR proposal. The idea of simultaneous conventions had been raised by the United Kingdom representative in the Atomic Energy Commission many months ago. Sir Alexander Cadogan had stated that the principle might be acceptable provided that it was understood that, although it might be signed simultaneously, the convention on prohibition should come into effect only when an effective control scheme was brought into being. The question was very simple and open to a straight and unequivocal reply but it had not been answered. Bitter experience had taught the United Kingdom Government to distrust the efficacy of paper conventions which did not carry assurance that they would be implemented. Consequently, unless it was agreed that an effective control system must be in operation before prohibition came into effect, they were no closer to a solution than when discussions were commenced a long time ago.

Sir Hartley denied the statement of the USSR representative that the Canadian draft resolution was no more than a smoke screen designed to hide the fact that the Western Powers wished to do nothing at all. In fact, it was in order to break the deadlock and to avoid the heated and sometimes tendentious atmosphere of the First Committee that the United Kingdom supported

gravité, ces nations écarteront toutes considérations étroitement politiques.

Sir HARTLEY SHAWCROSS (Royaume-Uni) conteste le bien-fondé des vues exposées par les représentants de la Pologne et de la Yougoslavie, selon lesquelles le nouveau projet de résolution du Canada mettrait fin à tout progrès. Il pense, au contraire, que cette résolution offre, quant au fond, la seule méthode possible d'aboutir à une entente; le représentant de l'Union Sud-Africaine l'a d'ailleurs démontré, tout en émettant des doutes sur certains aspects du projet de résolution canadien. Les peuples du monde ont-ils le droit d'espérer que cette résolution va régler en fin de compte le problème du contrôle de l'énergie atomique? Cela dépend entièrement de l'attitude qu'adopteront l'URSS et les États qui lui sont associés. Si ces pays sont décidés à ne tenir aucun compte de l'opinion mondiale, s'ils veulent conserver une attitude rigide et inflexible en défiant l'opinion de la majorité des membres de la Commission de l'énergie atomique ou de la Première Commission, alors il se peut en effet qu'il n'y ait plus lieu d'espérer.

La discussion à la Commission a été longue et, en partie tout au moins, n'a fait qu'effleurer le problème. L'orateur estime que le vrai problème est celui de savoir si la proposition et les nombreuses déclarations de l'URSS et de ses partisans offrent le moindre sujet d'espérer que la Commission de l'énergie atomique puisse reprendre ses travaux avec quelque chance d'aboutir. De l'avis de la délégation du Royaume-Uni, il serait non seulement chimérique, mais fallacieux d'inviter la Commission de l'énergie atomique à reprendre ses travaux s'il n'existe pas au moins une faible chance de se rapprocher d'un accord. Peut-on affirmer que de telles perspectives existent? Cela dépend de ce que signifie réellement la proposition de l'URSS. L'idée de conventions simultanées a été émise, il y a bien des mois déjà, par le représentant du Royaume-Uni. Sir Alexander Cadogan a déclaré qu'on pouvait en accepter le principe, à condition qu'il fût bien entendu que même en cas de signature simultanée, la convention sur l'interdiction n'entrerait en vigueur qu'après la mise en application d'un plan de contrôle effectif. La question est très simple et admet une solution directe et sans équivoque; et pourtant aucune réponse n'y a été faite. Une amère expérience a appris au Gouvernement du Royaume-Uni à ne pas avoir confiance dans l'efficacité de conventions couchées sur le papier, mais qui ne comportent pas la garantie qu'elles seront mises en œuvre; par conséquent, à moins qu'une entente n'intervienne pour établir qu'un système de contrôle effectif devra déjà fonctionner lorsque l'interdiction entrera en vigueur, on restera aussi loin de la solution qu'au temps, déjà lointain, où les négociations ont commencé.

Sir Hartley s'élève contre la déclaration du représentant de l'URSS qui a prétendu que le projet de résolution canadien n'est qu'un rideau de fumée destiné à masquer le fait que les Puissances occidentales tiennent à ne rien entreprendre. En fait, c'est pour essayer de sortir de l'impasse et pour échapper au caractère ardent et parfois tendancieux des discussions à la

the proposal for direct consultations between the six sponsoring Powers. Sir Hartley had explained his position in that respect at a previous meeting. The United Kingdom firmly desired to reach agreement on the control of atomic energy, which was so vital for the future of mankind. The United Kingdom had never sought to impose any particular system of control on the USSR or any other nation. All that it wished was that an effective control should be established, adequate to meet the special technical problems raised by atomic energy. The world must not be lulled by some paper scheme into the belief that atomic energy had been adequately controlled for peaceful purposes only, when in fact the measures taken were inadequate. Sir Hartley hoped that the majority of the Committee shared his belief that the recommendations presented by the majority of the Atomic Energy Commission did indicate the way in which an adequate control system might be established without unnecessary infringement on national rights. He denied the statement of the USSR representative that the majority proposals were ever intended to be adopted lock, stock and barrel. They were matters which the United Kingdom was always ready to discuss. However, he did not think it would be either reasonable or democratic to ignore the work which had been done in the past and to recommence on the basis of USSR proposals which past examination had shown were of illusory value. For those reasons he sincerely believed that consultation between the six sponsoring Powers, entered into with a determination to examine the matter objectively and reasonably, would be a valuable contribution. He hoped that the USSR would show its sincerity by taking part in those consultations.

Nevertheless he also shared the desire of the Indian delegation that the door should not be closed against continuing the work of the Atomic Energy Commission. In that connexion he had been greatly impressed by the arguments put forward by the Indian representative, but the statement of the USSR representative had provided a rather disappointing comment on the hope of the Indian delegation that some modification of the USSR view could be discerned. He hoped that Mr. Malik's statement might not be the final word on the matter and, if the First Committee gave some general endorsement of the principles contained in the majority reports of the Atomic Energy Commission, that wiser counsels might prevail and the USSR might be willing to continue on the general basis of what had already been done.

The hope must be maintained, however remote it might seem, that the consultations between the sponsoring Powers would end in success. It was true that they would proceed on the general basis of the proposals of the majority of the Commission, but unless the minority obstinately

Première Commission que le Royaume-Uni appuie la proposition de consultations directes entre les six pays promoteurs. Sir Hartley a expliqué au cours d'une séance antérieure sa position à cet égard. Le Royaume-Uni a le ferme désir d'aboutir à un accord sur le contrôle de l'énergie atomique, un tel accord étant d'importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Le Royaume-Uni n'a jamais cherché à imposer à l'URSS ni à aucune autre nation tel ou tel système particulier de contrôle. Tout ce qu'il désire, c'est l'établissement d'un système de contrôle effectif, permettant de faire face aux problèmes techniques particuliers qui se posent à propos de l'énergie atomique. Il ne faut pas que quelque projet théorique vienne endormir le monde au point de lui faire croire que l'énergie atomique a été soumise à un contrôle approprié, qui garantit qu'elle ne sera utilisée qu'à des fins pacifiques, quand les mesures prises sont en réalité insuffisantes. Sir Hartley espère que la majorité de la Commission pense, comme lui, que les recommandations présentées par la majorité de la Commission de l'énergie atomique indiquent réellement la manière dont on peut, sans porter inutilement atteinte aux droits souverains des États, instituer un système de contrôle approprié. Il s'élève contre la déclaration du représentant de l'URSS, selon laquelle la majorité entendrait faire adopter ses propositions en bloc. Il s'agit là, au contraire, de questions sur lesquelles le Royaume-Uni est toujours disposé à négocier. Toutefois, l'orateur ne croit pas qu'il soit raisonnable ni conforme à l'esprit démocratique de négliger les travaux déjà effectués et de recommencer la discussion en se basant sur les propositions de l'URSS, dont les études antérieures ont déjà démontré le caractère illusoire. C'est pourquoi il est convaincu qu'une conférence des six pays promoteurs, entreprise avec le ferme propos d'examiner la question objectivement et raisonnablement, serait de nature à faciliter sérieusement la recherche d'une solution. Il espère que l'URSS prouvera sa sincérité en prenant part à ces consultations.

D'autre part, il souhaite, avec la délégation de l'Inde, qu'il reste possible de poursuivre les travaux de la Commission de l'énergie atomique. Dans cet ordre d'idées, il a été très frappé par les arguments présentés par le représentant de l'Inde, mais la déclaration du représentant de l'URSS a été plutôt décevante, venant après que la délégation de l'Inde eut dit avec joie que l'on pouvait discerner quelques signes de changement dans l'attitude de ce pays. Sir Hartley espère que la déclaration de M. Malik ne constitue pas son dernier mot en la matière. Si la Première Commission donne une approbation d'ordre général aux principes contenus dans les rapports ratifiés par la majorité de la Commission de l'énergie atomique, l'URSS, la sagesse l'emportant, acceptera, doit-on espérer, de poursuivre les négociations sur la base générale de ce qui a déjà été fait.

Il faut conserver l'espoir, quelque faible qu'il puisse être, que les consultations entre pays promoteurs seront couronnées de succès. Il est vrai qu'elles se dérouleront sur la base générale des propositions de la majorité de la Commission de l'énergie atomique, mais, à moins que la

rejected the majority view as a basis for discussion, there was no reason why fruitful work should not be done by the six Powers.

The final paragraph of the Canadian revised draft resolution suggested that there was still some work which the Commission might undertake independently of the consultations between the sponsoring Powers. The United Kingdom delegation felt inclined to share that view and consequently would support the Canadian revised draft resolution, which seemed to incorporate the essence of the proposals submitted by India, Australia and Ecuador.

It was necessary to make two broad comments on the Canadian revised draft resolution.

First, it must be recognized that the Atomic Energy Commission could only continue with real hope of ultimate success if the USSR was prepared to agree with the majority on basic principles and on the general essentials of control.

Secondly, it must be remembered that, at the present stage, there was no question of any final commitment by any nation to the proposals contained in the majority report of the Commission. All that the Canadian draft resolution required was that those proposals should be endorsed as a basis for establishing an effective international control system. Much work remained to be done and nobody imagined that further discussion might not result in important modifications of the conclusions which had so far been reached. All that was asked was that the Committee should agree that the majority proposals showed the lines which ought to be followed and that the USSR proposals were inadequate. The careful analysis of the USSR proposals given in the Third Report of the Atomic Energy Commission showed that they lacked reality and failed completely to cope with the technical problems involved.

In conclusion Sir Hartley reiterated his hope for a successful conclusion of the consultations between the sponsoring Powers. The only alternative to such a hope was despair for the future of mankind. He urged the Committee to support the Canadian draft resolution.

Mr. OHN (Burma) said that he would support the Australian proposal that the vote be postponed until the report of Sub-Committee 12 had been received, if the Committee thought that such postponement offered a possibility of further compromise.

Mr. THORN (New Zealand) recalled that the proposal for a consultation between the sponsoring Powers had originally been made by his delegation. He welcomed the wide support that it had received and hoped that its adoption would lead to a fruitful discussion among the great Powers. He also supported the proposal

minorité ne se refuse obstinément à ce que l'opinion de la majorité soit prise comme base de discussion, il n'y a aucune raison pour que le travail des six Puissances ne soit pas fructueux.

Le dernier paragraphe du texte révisé du projet de résolution du Canada suggère qu'il est des travaux que la Commission de l'énergie atomique pourrait entreprendre indépendamment des consultations entre les pays promoteurs. La délégation du Royaume-Uni incline à partager cette opinion et appuiera par conséquent le projet de résolution révisé, qui semble réunir l'essentiel des propositions présentées par l'Inde, l'Australie et l'Équateur.

Le texte révisé du projet de résolution du Canada appelle deux commentaires d'ordre général.

Il faut tout d'abord reconnaître que la Commission de l'énergie atomique ne saurait continuer ses travaux avec des chances réelles de succès que si l'URSS est disposée à se ranger aux côtés de la majorité, en ce qui concerne les principes fondamentaux et les caractères généraux et essentiels du contrôle.

En second lieu, il ne faut pas perdre de vue qu'au stade actuel de la discussion, il ne saurait être question pour aucune nation de prendre quelque engagement définitif que ce soit à l'égard des propositions figurant au rapport de la majorité de la Commission de l'énergie atomique. Tout ce que demande le projet de résolution du Canada, c'est qu'on accepte ces propositions comme point de départ en vue de l'établissement d'un système effectif de contrôle international. Il reste beaucoup de travail à faire et il ne viendrait à l'idée de personne d'imaginer que les discussions ultérieures puissent ne pas amener de modifications importantes aux conclusions auxquelles on a abouti jusqu'ici. Tout ce qu'on demande à la Première Commission, c'est de convenir que les propositions majoritaires indiquent les grandes lignes de la marche à suivre, tandis que les propositions de l'URSS sont inadéquates. Le troisième Rapport de la Commission de l'énergie atomique analyse minutieusement les propositions de l'URSS ; il montre qu'elles manquent de réalisme et ne répondent nullement aux problèmes techniques qui sont en jeu.

Pour conclure, Sir Hartley exprime à nouveau l'espoir que les consultations entre les pays promoteurs seront couronnées de succès. Abandonner cet espoir serait désespérer de l'avenir de l'humanité. L'orateur demande à la Première Commission d'appuyer le projet de résolution du Canada.

M. OHN (Birmanie) déclare qu'il appuiera la proposition de l'Australie tendant à faire différer le vote jusqu'à réception du rapport de la Sous-Commission 12, si la Première Commission estime que ce renvoi offre une chance supplémentaire de compromis.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) rappelle que c'est sa délégation qui est à l'origine de l'idée de consultations entre les pays promoteurs. Il se félicite du large appui qu'a reçu cette idée et espère que son adoption sera suivie d'une discussion fructueuse entre les grandes Puissances. Il appuie également la proposition qui permettrait

which would enable the Atomic Energy Commission to continue its work while those consultations were taking place.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) said that certain parts of his earlier statement had apparently been misunderstood by the United Kingdom representative. In criticizing the Canadian revised draft resolution he had not anticipated the failure of the consultations between the sponsoring Powers. What he had said was that the Canadian draft resolution constituted a preparation for such failure since the adoption of paragraph 1 would prejudge the issue of the consultations. The Polish delegation could not regard the Canadian proposal as other than an attempt to bring about the failure of those consultations and the statement of the United Kingdom representative confirmed that opinion. Sir Hartley Shawcross had endeavoured to place the blame for such failure on the USSR.

The United Kingdom representative had spoken of the work which would be carried out by the Atomic Energy Commission while the consultations were taking place. He had said that the Commission would discuss staffing, management and other technical details, in fact, everything except the question of the prohibition of atomic weapons, which had been explicitly referred to it by the General Assembly resolution 1 (I) of 24 January 1946. Mr. Katz-Suchy compared that attitude with the spirit of the USSR draft resolution. The USSR position was one of compromise and in its draft resolution it had voiced no approval or disapproval of the Atomic Energy Commission in spite of its objection to the Second and Third Reports. The United Kingdom representative seemed to imagine that the spirit of compromise lay in stating that unless the USSR accepted the majority view it alone would be responsible if agreement was not reached.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) said that the amendments which had been incorporated in the Canadian draft resolution did not change its substance and therefore did not render it acceptable to the USSR. He considered that the paragraph dealing with consultation between the sponsoring Powers was mere wishful thinking. It did not state how those consultations would take place nor what direction they would take. If the recommendations contained in the majority reports of the Atomic Energy Commission were approved as was provided for in paragraph 1, the basis for such consultations would already have been established and the consultations could have no useful results. For that reason the proposal was completely unacceptable. The only basis on which consultations could take place must be a free choice of the participants to find conditions acceptable to all. It was not reasonable to expect that the majority view could be forced upon the minority, nor was it reasonable to suppose that the blame for the lack of conciliation in the Commission could be thrown upon one particular member of the minority. Mr. Malik also recalled his earlier statement that the adoption of the Canadian draft resolution

à la Commission de l'énergie atomique de continuer ses travaux pendant les consultations en question.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) dit que le représentant du Royaume-Uni semble avoir mal compris certaines parties de sa déclaration. En critiquant le texte révisé du projet de résolution du Canada, l'orateur n'a pas escompté l'échec des consultations entre les pays promoteurs. Il a dit que le projet de résolution du Canada équivalait à la préparation d'un tel échec, car adopter son paragraphe premier reviendrait à préjuger l'issue des consultations. La délégation polonaise ne saurait considérer la proposition du Canada que comme une tentative pour provoquer l'échec de ces consultations, ce que confirme la déclaration du représentant du Royaume-Uni. Sir Hartley Shawcross a essayé de rejeter sur l'URSS la responsabilité de cet échec éventuel.

Le représentant du Royaume-Uni a fait allusion aux travaux auxquels se livrerait la Commission de l'énergie atomique pendant les consultations des pays promoteurs. Il a dit que cette Commission discuterait du personnel, de l'administration et d'autres détails techniques, c'est-à-dire, en fait, de tout sauf de la question de l'interdiction des armes atomiques, dont elle a été explicitement saisie par la résolution 1 (I) de l'Assemblée générale en date du 24 janvier 1946. M. Katz-Suchy établit un parallèle entre cette attitude et l'esprit dont est empreint le projet de résolution de l'URSS. L'attitude de l'URSS est une attitude de compromis et son projet de résolution n'exprime ni approbation ni désapprobation de la Commission de l'énergie atomique, bien que l'URSS ne soit pas d'accord avec les deuxième et troisième Rapports de cette Commission. Le représentant du Royaume-Uni semble croire que pour faire preuve d'esprit de compromis, il suffit de déclarer que l'URSS sera seule responsable de l'échec si elle ne se range pas à l'opinion de la majorité.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que les amendements introduits dans le projet du Canada ne modifient pas le fond de ce projet qui demeure donc inacceptable pour l'URSS. Il estime que, en rédigeant le paragraphe sur les consultations entre les pays promoteurs, on semble avoir simplement pris des désirs pour des réalités. Ce paragraphe omet de spécifier de quelle manière et dans quel sens se dérouleraient ces consultations. Si, ainsi que le prévoit le paragraphe premier, les recommandations figurant aux rapports de la majorité de la Commission de l'énergie atomique sont approuvées, on aura déjà établi la base de telles consultations ; ces dernières deviendraient alors sans objet. De ce fait, la proposition est absolument inacceptable. La seule base possible pour des consultations doit être que les participants puissent choisir librement des conditions acceptables pour tous. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que la majorité puisse imposer ses opinions à la minorité, ou de supposer qu'on puisse rendre un membre particulier de la minorité responsable du manque d'entente au sein de la Commission. M. Malik rappelle aussi qu'il a déclaré précédemment que l'adoption du

would lead the United States and the Governments supporting it to press more stubbornly than before for the general acceptance of their own system of international control. The statement of the United States representative had shown that the United States stubbornly refused to consider the prohibition of atomic weapons. That statement was evidence of the United States position in the future. The USSR had yielded some ground, but the United States was not offering any compromise.

The USSR had come to the Assembly with the desire to reach agreement. For that purpose it had made a concrete proposal that the Atomic Energy Commission should continue its work and should elaborate two conventions to be brought into force simultaneously. Yet there had been no response from the United Kingdom or the United States. Those were facts which the Assembly and world public opinion would not fail to take into account.

The meeting rose at 5.55 p.m.

## HUNDRED AND SIXTY-FIFTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Wednesday, 20 October 1948, at 10.30 a.m.*

*Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).*

### 29. Continuation of the discussion on the reports of the Atomic Energy Commission: consideration of the report of Sub-Committee 11 (A/C.1/333)

The CHAIRMAN stated that, after the representatives of Cuba, Ecuador, the Dominican Republic, and the Ukrainian SSR had been heard by the Committee, the general discussion would be closed as no other delegation had asked to speak.

Mr. BELT (Cuba) regretted that agreement had not been reached amongst all the members of the Committee. None of the texts at present before the First Committee completely satisfied the Cuban delegation. His delegation would nevertheless vote for the Canadian draft resolution (A/C.1/A.III/1/Rev.3), which left the door open for subsequent negotiation, in other words, for an eventual agreement.

The USSR draft resolution claimed to ensure the destruction of atomic weapons but made the control question a secondary matter. Hence one was entitled to ask the USSR the following question: if the USSR possessed the atomic weapon, would it be prepared to accept what it was at present asking the United States to do, namely, to give up the atomic weapon before the question of control had been settled?

Mr. Manuilsky had spoken of an automatic majority and had described the twenty-one

projet de résolution du Canada inciterait les États-Unis et les Gouvernements qui les appuient à insister avec encore plus d'obstination qu'auparavant pour que le système de contrôle international répondant à leurs désirs soit accepté par tous. La déclaration du représentant des États-Unis a démontré que les États-Unis se refusent obstinément à envisager l'interdiction des armes atomiques. Cette déclaration fait augurer de la position que prendront les États-Unis à l'avenir. L'URSS a cédé quelque terrain, tandis que les États-Unis ne proposent aucun compromis.

L'URSS est tenue à l'Assemblée générale avec le désir d'aboutir à un accord. A cet effet, elle a fait une proposition concrète: la Commission de l'énergie atomique doit poursuivre ses travaux et préparer deux conventions qui entreraient en vigueur simultanément. Cependant, cette attitude n'a suscité aucune réaction de sympathie, ni de la part du Royaume-Uni, ni de celle des États-Unis. Ce sont là des faits dont l'Assemblée et l'opinion publique mondiale ne manqueront pas de tenir compte.

La séance est levée à 17 h. 55.

## CENT-SOIXANTE-CINQUIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mercredi 20 octobre 1948, à 10 h. 30.*

*Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie)*

### 29. Suite de la discussion sur les rapports de la Commission de l'énergie atomique: examen du rapport de la Sous-Commission 11 (A/C.1/333)

Le PRÉSIDENT indique que, lorsque la Commission aura entendu les représentants de Cuba, de l'Equateur, de la République Dominicaine et de l'Ukraine, la discussion générale sera close, aucune autre délégation n'ayant demandé la parole.

M. BELT (Cuba) exprime le regret que l'accord n'ait pu être réalisé entre tous les membres de la Commission. En ce qui concerne la délégation de Cuba, aucun des textes qui se trouvent maintenant devant la Première Commission ne la satisfait complètement. Cette délégation votera cependant pour le projet de résolution du Canada (A/C.1/A.III/1/Rev.3) qui laisse la porte ouverte à des négociations ultérieures, c'est-à-dire à un accord éventuel.

Le projet de résolution de la délégation de l'URSS prétend assurer la destruction des armes atomiques mais relègue au second plan la question du contrôle. Or, l'on est en droit de poser à l'URSS la question suivante: si c'était elle qui fût en possession de l'arme atomique, serait-elle prête à accepter ce qu'elle demande maintenant aux États-Unis, c'est-à-dire renoncer à l'arme atomique avant que la question du contrôle eût été réglée?

M. Manuilsky a parlé de majorité mécanique et présente les vingt et un États américains comme